

**Département
de la Moselle**

**Arrondissement
de Thionville**

Canton de Metzervisse

Afférents au Conseil
Municipal : 11

Nombre de conseillers en
fonction : 11

Présents : 09

Votants : 10
Procuration :
M. FAUVEL



Séance du Conseil

PROCES VERBAL

**Séance ordinaire du 14 avril 2026
Légalement convoqué le 07 avril 2026**

**Sous la présidence de Madame Cindy JOLIVALT, 1^{ère} Adjointe au Maire.
Secrétaire : Madame Anaïs FOUSSE**

Présents : Mmes FAZARI, FOUSSE, JOLIVALT, KLEIN, WIECZORECK.
Messieurs HODGSON, KAICHINGER, GRINEISEN, VALENTIN.

Absent excusé : Messieurs BERVEILLER, FAUVEL.

Procuration(s) : Messieurs FAUVEL Kévin à HODGSON Paul.

DELIBERATION CONSEIL DU 14 AVRIL 2026.

9 - Retrait du Syndicat Scolaire de Monneren et Environs et modalités de participation financière au remboursement de l'emprunt.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame Cindy JOLIVALT, 1^{ère} Adjointe au Maire, informe l'assemblée des points suivants :

- Coûts financiers excessifs : la participation actuelle au syndicat scolaire de Monneren s'élève à 20 000 € pour seulement 5 enfants. De plus, les frais de périscolaire ont atteint 5 500 € pour 80 repas en 2024.
- Impact sur les investissements : ces charges pèsent lourdement sur les capacités d'investissement de la commune.
- Optimisation budgétaire : le transfert des élèves vers l'école de Kédange-sur-Canner permettrait de réduire les coûts à 390 € par enfant en primaire et 780 € par enfant en maternelle.
- Solidarité financière : malgré ce retrait, la commune doit respecter ses engagements contractuels concernant l'emprunt souscrit lors de la création du syndicat pour le Groupement Scolaire "La Clé des Champs".

DÉLIBÉRATION

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-19 et suivants ;
- La délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2025 décidant du retrait du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valide le transfert définitif des enfants scolarisés en maternelle et primaire à l'école de Kédange-sur-Canner.
- S'engage à maintenir la participation financière de la Commune au remboursement de l'emprunt du syndicat, à hauteur de sa quote-part initiale, et ce jusqu'à son terme prévu en 2034, au titre de la solidarité financière.

Certifié exécutoire de par la transmission en Sous-préfecture le 21 avril 2026.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à en informer les services préfectoraux et le Syndicat Scolaire.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 057-215703596-20260428-RETRAITSYND-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

KEMPLICH, le 21 avril 2026

Par délégation du Maire
JOLIVALT Cindy,

1^{ère} Adjointe au Maire

